

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 8 juin 2016 à 20 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5711-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

ORDRE DU JOUR	
1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du projet de procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2016
4.	Comptes à payer
5.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 5.1 Examen de concordance : Saint-Joseph-des-Érables 5.2 Certificat de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce 5.3 Ville de Saint-Joseph-de-Beauce : avis à la CPTAQ 5.4 Règlement 184-16
6.	MATIÈRES RÉSIDUELLES 6.1 Adoption du PGMR révisé corrigé 6.2 Projet de collecte intelligente
7.	Fosses septiques : cas d'injonction
8.	Service 311
9.	Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption

10.	Piste cyclable : mise à jour
11.	PDZA : rapport mensuel
12.	Politique de soutien aux projets structurants : projets
13.	Gestion documentaire
14.	Conseil sans papier — Saint-Georges
15.	TACA : protocole d'entente
16.	Demande pour le FDT
17.	Congrès 2016 de la FQM
18.	CORRESPONDANCES : 18.1 Conseil des arts et des lettres : programme de partenariat 18.2 Maison des jeunes : demande 18.3.Chapelle du Pardon
19.	AFFAIRES NOUVELLES a) St-Frédéric : Chambre de commerce b) Félicitations : SQ c) Séance télé d) Festival du film, St-Séverin e) Randonnée Vélo-Beauce f) Cour municipale
20.	Période de questions
21.	Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2016

5712-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2016.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5713-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

HAZEN LUCIE - Remboursement vente pour taxes	360.15 \$
SAINT-VICTOR - Subvention Formation pompier	674.00 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - Subvention Formation pompier	1 348.00 \$
SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE - Subvention Formation pompier	674.00 \$
TRING-JONCTION - Subvention Formation pompiers	2 696.00 \$
LAMBERT GHISLAIN - Remboursement vente pour taxes	400.70 \$
S.L. JOVANOVIC - Remboursement vente pour taxes	2 000.00 \$
LA FONDATION LE CRÉPUSCULE - Déjeuner annuel	50.00 \$
SAINT-VICTOR - Taxes municipales vente pour taxes	11 394.33 \$
SAINT-FRÉDÉRIC - Taxes municipales vente pour taxes	6 116.33 \$
C.S.B.E. - Taxes scolaires vente pour taxes	4 700.90 \$
TRING-JONCTION - Projet pacte rural	4 369.00 \$

MINISTRE DES FINANCES - vente pour taxes	2 699.30 \$
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE – Subv. Formation pompiers	1 348.00 \$
FÉD. QUÉ. DES MUN. - Assemblée des MRC 1 et 2 juin	402.41 \$
PILOTE JOANIE - Entente formation	1 335.38 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Juin 2016	1 818.92 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale mai 2016)	21 633.50 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale mai 2016)	9 543.26 \$
REVENU QUÉBEC	516.52 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ Mai 2016	8 473.82 \$
CARON GILBERT - Dépenses mai 2016	250.92 \$
DAIGLE MANON - Dépenses mai 2016	95.00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses mai 2016	432.59 \$
ROY RENAL - dépenses mai 2016	581.37 \$
MORIN MIRIELLE - dépenses mai 2016	334.77 \$
DENICOURT MANON - dépenses mai 2016	20.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses mai 2016	345.29 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses mai 2016	18.86 \$
JACQUES ÉRIC - dépenses mai 2016	324.69 \$
POMERLEAU JÉRÔME - dépenses mai 2016	150.04 \$
LEBLOND JEAN-FRANÇOIS - dépenses mai 2016	287.77 \$
POULIN GUY - dépenses mai 2016	1 339.49 \$
GAUVIN ROXANNE - dépenses mai 2016	67.65 \$
PILOTE JOANIE - dépenses mai 2016	218.52 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses mai 2016	165.08 \$
LESSARD ELSA - Dépenses mai 2016	107.24 \$
LABBÉ STÉPHANIE - Dépenses mai 2016	70.88 \$
LESSARD JEAN-PHILIPPE - dépenses mai 2016	16.40 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses mai 2016	176.68 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses avril 2016	1 279.75 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - 1er versement supralocal	20 729.00 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - 1er versement supralocal	20 729.00 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS mai 2016	37 632.74 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations syndicales mai 2016	720.50 \$
FÉD. QUÉ. MUN. - Abonnement règlement municipal	220.50 \$
VILLE DE LÉVIS - Orthophotos	106.44 \$
SOGETEL	388.62 \$
HYDRO-QUÉBEC	938.57 \$
HYDRO-QUÉBEC - L.E.S.	1 222.57 \$
DEBB (papeterie)	153.37 \$
BELL MOBILITÉ	635.90 \$
EXOVA - Analyses	429.90 \$
GROUPE ICB - Service technique	112.11 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC - Formation	1 189.98 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC	1 087.71 \$
S.A.A.Q.	31.89 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	456.46 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Contrat de service copieur 2020	599.17 \$
SERVICES MATREC INC - Écocentre avril 2016	4 587.65 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC	21.80 \$
SSQ GROUPE FINANCIER - Assurances collectives juin 2016	4 688.73 \$
ALARME PIERRE FORTIER - Remplacer batteries	89.11 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	5 001.41 \$
GROUPE NÉGOTEL	32.35 \$

AUTOMOBILES BERNARD ROY INC	214.30 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélective mai 2016	34 582.16 \$
COMAQ - ajustement inscription formation	57.49 \$
ÉTUDE W.-N. POULIN & ASSOCIÉS H.J.	224.12 \$
B.C.L. PURIFICATEURS D'EAU INC - Location refroidisseur	403.56 \$
NEOPOST CANADA LTD - Timbres	1 149.75 \$
IMPRESSIONS TRAIT UNION	151.20 \$
DESTINATION BEAUCE - Rencontre 26-05-2016 - LP et JRV	42.25 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - honoraires	8 944.20 \$
MAISON DES JEUNES - Contribution 2016	5 000.00 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	563.10 \$
	241 975.12 \$

5.0-**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****5.1 Examen de concordance : Saint-Joseph-des-Érables**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5.2 Certificat de conformité Saint-Joseph-de-Beauce

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5.3 Ville de Saint-Joseph-de-Beauce : avis CPTAQ

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce désire obtenir de la CPTAQ l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture certaines parties de lots afin de se conformer aux exigences du MDDELCC pour le site actuellement utilisé à des fins d'approvisionnement en eau potable pour la ville;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 7, n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande ne sont pas exploités à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraînera pas d'impacts négatifs sur l'homogénéité du secteur au niveau agricole;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

ATTENDU QUE le projet est situé dans les grandes affectations Agricole et Forestière au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les usages projetés ne sont pas incompatibles avec ces affectations;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'aurait pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'aurait pas d'impacts supplémentaires sur la préservation des ressources en eau sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et de la région;

ATTENDU QU'un refus à cette demande pourrait avoir des impacts négatifs importants sur l'approvisionnement en eau potable à Saint-Joseph-de-Beauce;

- 5714-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :
- Que la MRC Robert-Cliche recommande à la CPTAQ d'accepter le projet d'acquisition de parcelles de terrain et de servitudes relatives à l'alimentation en eau potable pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, à la protection des puits et à la construction d'une citerne;
 - Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
 - Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour le projet présenté au dossier 411893 de la CPTAQ;

5.4 Règlement 184-16

Le Conseil est informé que le règlement 184-16 de la MRC modifiant le schéma d'aménagement et de développement autorisant une dérogation pour permettre la construction de la piste cyclable en zone inondable est entré en vigueur le 3 juin.

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement 184-16 a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 13 avril 2016;

ATTENDU QUE le règlement 184-16 est entré en vigueur le 3 juin 2016, à la suite de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 184-16;

5715-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales, afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 184-16 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

6.0– MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Adoption du PGMR révisé corrigé : règlement 189-16

Monsieur Provençal indique que des démarches ont été effectuées auprès du MDDELCC pour contester la non-conformité du PGMR. Finalement, une rencontre téléphonique a eu lieu en après-midi avec le sous-ministre Patrick Beauchesne. Le ministère maintient l'avis de non-conformité, mais le sous-ministre a admis que les modifications demandées étaient mineures.

En parallèle, la MRC a procédé aux modifications demandées, mais il en ressort des délais imprévus et un investissement supplémentaire. Si cela se passe bien avec le projet corrigé, la démarche n'aurait pas d'impact financier sur les municipalités.

ATTENDU QUE la MRC a adopté son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à sa séance du 12 août 2015;

ATTENDU QUE les séances de consultation publique relatives au projet de PGMR modifié ont eu lieu les 1er et 2 décembre 2015;

ATTENDU QUE le projet de PGMR modifié a été bonifié suite à ces consultations publiques et adopté à nouveau le 9 mars 2016;

ATTENDU QUE la MRC a reçu du MDDELCC, le 4 mai 2016, un avis de non-conformité de son projet de PGMR modifié;

ATTENDU QUE les corrections appropriées ont été apportées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 11 mai 2016;

5716-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

Qu'un règlement portant le numéro 189-16 soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le plan de gestion des matières résiduelles et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont adoptés.

ARTICLE 3

Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6.2 Projet de collecte intelligente

En suivi au projet qui a été présenté à la séance du mois d'avril concernant la « collecte intelligente » qui serait un projet pilote réalisé par EnviroRCube et qui implique les municipalités de Beauceville, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Victor, monsieur Provençal propose que la MRC participe financièrement à une hauteur de 15 225 \$ qui serait puisé à même le fonds dédié à l'environnement. En séance de travail, monsieur Roberge a démontré que les retombées environnementales seraient intéressantes pour l'ensemble des municipalités.

5717-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche participe financièrement pour un montant maximal de 15 225 \$ à la réalisation du projet pilote de collecte intelligente sur le territoire de la MRC.

Ledit projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

7.0– FOSSES SEPTIQUES : CAS D'INJONCTION

En séance de travail, monsieur Roberge et Me Frédéric Paré ont présenté un dossier de mise aux normes des installations septiques qui devrait faire l'objet d'un processus d'injonction.

5718-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte que le dossier présenté, localisé sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction, fasse l'objet d'une injonction de la Cour.

8.0– SERVICE 311

Après discussion, et suite à un tour de table, il appert que 6 municipalités seraient intéressées à participer au projet pilote de service téléphonique 311.

5719-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le préfet, monsieur Luc Provençal, soit mandaté pour rencontrer Daniel Veilleux, de CAUCA, de la faisabilité d'un projet pilote regroupant 6 municipalités à coût zéro.

9.– SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION

Monsieur Groleau indique qu'après de multiples rencontres de travail et après la consultation publique du 1er juin, il est prêt à recommander au Conseil l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie demande aux MRC du Québec de produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit par la suite faire l'objet d'une révision de façon périodique;

ATTENDU QUE le projet de schéma révisé de la MRC Robert-Cliche a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du comité de sécurité incendie, du comité technique et du Conseil de la MRC;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 1er juin 2016 conformément à l'article 18 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet de schéma révisé doit être accompagné du plan de mise en œuvre de chaque municipalité de la MRC;

5720-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité :

- que le Conseil de la MRC adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC Robert-Cliche pour les années 2017-2021;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC Robert-Cliche;
- qu'une copie de la présente résolution soit également transmise, accompagnée du projet de schéma révisé, au ministre de la Sécurité publique du Québec.

10.0– PISTE CYCLABLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est maître d'œuvre du projet de piste cyclable sur l'emprise ferroviaire sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche entend présenter une demande d'aide financière relative à ce projet dans le cadre du programme d'infrastructures communautaires de Canada 150;

5721-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet de la MRC, monsieur Luc Provençal, à signer le formulaire de demande d'aide financière pour ledit projet dans le cadre du programme d'infrastructures communautaires de Canada 150.

11.0– PDZA : RAPPORT MENSUEL

Le Conseil prend note de l'état d'avancement du PDZA de la MRC tel qu'élaboré par monsieur Patrice Routhier.

12.0– POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : PROJETS

ATTENDU que le comité de la ruralité s'est réuni le 31 mai pour procéder à l'analyse de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

5722-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport du comité de la ruralité et procède à l'octroi des montants ci-dessous :

Promoteur	Projet	Accordé
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Piste cyclable – tronçon urbain	32 672 \$
Ville de Beauceville	Installation d'abris solaires sur l'Île Ronde	36 350 \$
Municipalité de Saint-Séverin	Vision 2016-2026 – Phase I	10 800 \$
Municipalité de Saint-Victor	Aménagement du parc multifonctionnel	31 196 \$
O.T.J. de Saint-Alfred	Installation de jeux d'eau	44 960 \$
Ass.de protection et de mise en valeur du site Moulin des fermes	Aménagement du centre plein air Moulin des fermes – phase I	22 352 \$
Camp les Étincelles	Village Aventuria	21 654 \$
Loisirs de Saint-Frédéric	Bandes de patinoire	29 107 \$
		229 091 \$

13.0– GESTION DOCUMENTAIRE

Suite à la présentation qui a été effectuée le 11 mai par monsieur Marco Gagné de MI-Consultants, celui-ci a fait parvenir une offre de service qui est valide jusqu'au 30 juin. Monsieur Roy rappelle les avantages de la méthode de travail proposée par MI-Consultants et insiste sur le fait que celle-ci s'avérera très avantageuse pour la MRC. La proposition présentée par MI-Consultants ne concerne que le service d'administration de la MRC et l'offre se situe à 13 600 \$.

5723-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC procède à l'acquisition de la méthode de gestion documentaire proposée par MI Consultants au montant de 13 600 \$.

14.0– CONSEIL SANS PAPIER

Monsieur Roy indique que la méthode proposée gratuitement par la ville de Saint-Georges pour un conseil sans papier n'est pas adaptée à la MRC parce que, entre autres, elle n'est pas axée sur l'élaboration des procès-verbaux.

15.0– TACA : PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a accepté, à sa séance d'avril, d'adhérer à l'entente sectorielle sur le développement bioalimentaire dans la région Chaudière-Appalaches pour 2016-2017;

ATTENDU QUE telle entente est convenue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Fédération de l'UPA de Chaudière-

Appalaches, la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches et les MRC de la région;

ATTENDU QUE la contribution financière de la MRC Robert-Cliche dans le cadre de cette entente sera de 3 500 \$.

5724-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le préfet, monsieur Luc Provençal, soit autorisé à signer l'entente sectorielle sur le développement bioalimentaire dans la région Chaudière-Appalaches pour l'année 2016-2017.

16.0– DEMANDE POUR LE FDT

Sur la recommandation du directeur général de la MRC, le Conseil accepte d'effectuer une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir le second versement, pour l'année en cours, du Fonds de développement des territoires lequel représenterait 55 % de l'enveloppe annuelle.

Sur la suggestion de monsieur Provençal, le Conseil adopte donc individuellement les documents devant être intégrés à cette demande et adopte une résolution particulière pour ladite demande.

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter ses priorités annuelles d'interventions :

5725-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité :

- que le Conseil adopte les priorités annuelles d'interventions de la MRC pour l'année 2016-2017;
- que ledit document soit placé sur le site internet de la MRC;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter sa politique mise à jour de soutien aux entreprises.

5726-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte sa politique de soutien aux entreprises qui comprend les documents suivants :

- Politique de soutien aux entreprises – offre de services;
- Palée 2013-2018
- Portrait socioéconomique de la MRC Robert-Cliche
- Politique d'investissement FLI/FLS (politique modifiée et adaptée en mai 2016);

ATTENDU QUE dans le cadre de l'attribution du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter sa politique mise à jour de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

5727-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche bénéficie du Fonds de développement des territoires provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC, pour l'année en cours, a déjà obtenu un premier versement équivalent à 25 % de l'enveloppe prévue;

5728-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité

- que le Conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le second versement prévu au Fonds de développement des territoires pour l'année en cours;
- que soit transmise au MAMOT la présente résolution accompagnée des documents suivants, déjà tous placés sur le site internet de la MRC, soit :
 - Les priorités annuelles d'intervention de la MRC pour l'année 2016-2017;
 - Sa politique de soutien aux entreprises;
 - Sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

17.0- **CONGRÈS 2016 DE LA FQM**

Monsieur Caron indique aux maires les nouvelles règles de fonctionnement relatives à la réservation des chambres dans le cadre du congrès de la FQM. Celles-ci seront dorénavant plus sévères et plus complexes à gérer. Afin de ne pas subir de pénalité sur les annulations pour l'année en cours, la MRC doit garantir dès maintenant la réservation d'au moins 6 chambres pour cette année : messieurs Caron, Renal Roy, Groleau, Veilleux, Cloutier, Provençal et madame Doyon confirment leur réservation pour cette année.

18.0– CORRESPONDANCES**18.1 Conseil des arts et des lettres : programme de partenariat**

Le Conseil a reçu une correspondance du Conseil des arts et des lettres du Québec concernant la participation éventuelle des MRC de la région à une entente pour assurer le financement d'activités artistiques sur le territoire. Après vérification, il appert que le CALQ bénéficiait d'une aide de la CRÉ jusqu'en 2015.

Comme toutes les MRC ont reçu cette correspondance, le dossier devra être discuté en niveau de la TREMCA. Des partenaires privés pourraient se joindre à ce projet.

18.2 Maison des jeunes : demande

Madame Véronique Gilbert, de la Maison des jeunes Robert-Cliche, signale au Conseil que son organisme rencontre un manque à gagner de 3 000 \$ dans le cadre du programme d'été Multi-Aventures. Le nombre d'inscriptions est beaucoup plus élevé que prévu, soit 63 au lieu de 45. Dix-huit jeunes sont donc sur une liste d'attente et il manque 3 000 \$ pour former un second groupe.

Les maires des municipalités concernés vont effectuer des démarches auprès d'organismes locaux pour trouver du financement.

18.3 Chapelle du Pardon

Le Conseil ne donne pas suite à la demande d'aide financière de cet organisme.

19.0– AFFAIRES NOUVELLES**a) Saint-Frédéric : Chambre de commerce**

Une longue discussion porte sur le dossier qui a été présenté par la Chambre de commerce de Saint-Frédéric à la séance de travail du Conseil de mai 2016 et portant sur un nouveau lien routier de la Route 112 avec l'autoroute 73.

Les municipalités, de façon globale, sont favorables à l'idée, mais ne sont pas disposées à appuyer le projet à ce stade-ci. Plus de précisions doivent être apportées. Monsieur Gagné émet l'avis que le projet devrait d'abord être appuyé, quitte à y apporter des précisions ultérieurement.

Monsieur Gagné et monsieur Provençal rencontreront les initiateurs du projet afin d'en discuter.

b) Félicitations SQ

ATTENDU la récente opération réalisée par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, entre autres, dans le but de démanteler un réseau de trafiquants de drogue;

ATTENDU le haut degré de professionnalisme remarqué dans le cadre de ladite opération et le même succès remporté par celle-ci;

5729-16 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche fasse part au directeur du poste de la SQ de la MRC Robert-Cliche, monsieur Patrice Hovington, de ses plus sincères félicitations suite à cet événement.

c) Séance télé

Le Conseil ayant été récemment approché pour assurer la télédiffusion des séances du Conseil et quelques élus ayant fait part de leur réserve à ce sujet, il est convenu que le Conseil ne donnera pas suite à ce projet.

d) Festival du film : Saint-Séverin

Les organisateurs du Festival du film de Saint-Séverin demandent aux municipalités de la MRC leur collaboration pour permettre la promotion de l'événement sur leur site internet, dans leur journal municipal et sur leur site Facebook. Un texte promotionnel sera disponible à cet effet d'ici quelques jours.

e) Randonnée Vélo-Beauce

Monsieur Cliche demande aux maires de faire la promotion, auprès de leur population locale afin d'encourager la participation de la population à la randonnée Vélo-Bauce qui aura lieu le 20 août dans le but d'amasser des fonds pour la construction de la piste cyclable.

f) Cour municipale

ATTENDU la présentation qui a été effectuée par des représentants de la ville de Saint-Georges en séance de travail du 8 juin concernant le fonctionnement de la Cour municipale;

5730-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC indique à la ville de Saint-Georges que la MRC Robert-Cliche confirme son intention d'adhérer à la Cour municipale de Saint-Georges.

20.0— **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

21.0— **LEVÉE DE LA SÉANCE**

5731-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 20.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier